

Année scolaire 2021 / 2022

Demande de PASSERELLE

Cachet de l'établissement d'origine

Fin d'année scolaire

Rentrée 2022

PROCÉDURE 1

- de 2nde GT
- de 1^{ère} générale ou 1^{ère} technologique
- de MODAL après une 2nde GT suivie intégralement
vers une 1^{ère} professionnelle

 **L'établissement d'origine** de l'élève devra saisir le/les vœu(x) Passerelles dans Affelnet lycée selon les modalités précisées à la p. 4 de ce dossier.

Identification de l'élève

NOM : Prénom(s) :

Date de naissance : Fille Garçon INE :

NOM(S), prénom(s) du(es) représentant(s) légal(aux) :

Adresse :

Code postal : Commune : N° de téléphone :

Classe suivie en 2021-2022 (intitulé complet) :

Établissement fréquenté en 2021-2022 :

Demande de la famille ou de l'élève s'il est majeur

1^{ère} professionnelle

Spécialité (intitulé complet) :

Établissement demandé :

Nombre de vœux autorisés dans AFFELNET précisé à la p.4 de ce document.

Si un « stage passerelle » est préconisé par l'établissement, la famille s'engage à faire suivre ce stage au jeune. A défaut, il ne pourrait pas bénéficier de la « passerelle » : OUI NON

L'affectation n'est pas garantie. Elle est réalisée sur les places vacantes.

Joindre les copies des bulletins scolaires de l'année précédente et de l'année scolaire en cours.

Date :

Signature de l'élève

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

Projet personnel de l'élève (à compléter par l'élève)

Indiquez ici :

- ⇒ Ce qui motive le choix de la formation et de la spécialité demandée
- ⇒ Projet de l'élève

Partie à remplir par le Psychologue de l'Éducation Nationale

L'avis circonstancié du Psy EN s'appuie sur la pertinence du projet, la motivation du candidat, le niveau scolaire, la faisabilité matérielle.

Avis circonstancié après entretien – conseil avec le candidat :

Nom du Psy EN :

CIO :

Date :

Signature :

Cachet du CIO

Avis de l'équipe éducative de l'établissement d'origine

Classe suivie en 2021-2022 (intitulé complet) :

Avis * sur le projet de l'élève :

Date :

Signature du chef de l'établissement d'origine ou de son représentant :

Cachet de l'établissement

*** Le cas échéant, l'avis défavorable sera dûment motivé ci-dessus**

Le dossier Passerelle devra être apporté par l'élève à l'établissement demandé, lors du stage d'observation.

Vers la 1^{ère} professionnelle
Avis de l'établissement d'accueil à l'issue du stage d'observation

Établissement :

Classe d'accueil :

Dates du stage :

Avis très favorable

Avis favorable

Sans opposition

Avis défavorable * - Motif :

Observations :

Préconisations pédagogiques pour préparer l'adaptation dans la classe demandée :

Stage passerelle pour acquérir les compléments d'enseignements indispensables :

Date :

Signature du chef de l'établissement d'accueil ou de son représentant :

Cachet de l'établissement

*** Le cas échéant, l'avis défavorable sera dûment motivé ci-dessus**

AFFECTATION en fin d'année scolaire (AFFELNET)

Procédure 1 : seuls les élèves de 2^{nde} GT (ou MODAL après une 2^{nde} GT suivie intégralement) ou de 1^{ère} générale ou de 1^{ère} technologique pourront bénéficier d'une passerelle vers une classe de 1^{ère} Pro.

Le 12 mai au plus tard, l'établissement demandé :

- renvoie le dossier à l'établissement d'origine suite au stage d'observation
- transmet les listes des « avis passerelles » aux établissements d'origine des élèves et au SAIO.

secretariat.dsaio@ac-reunion.fr

Du 09 mai jusqu'au 13 juin (12h00) : saisie des vœux de l'élève par l'établissement d'origine dans AFFELNET, **si l'avis de l'établissement d'accueil n'y est pas défavorable.**

Pour les élèves de 2^{nde} GT : 2 vœux maximum de 1^{ère} Pro autorisés dans AFFELNET.

Prévoir au moins un vœu dans la voie générale et technologique.

Pour les élèves de MODAL : 3 vœux maximum de 1^{ère} Pro autorisés dans AFFELNET.

Pour les élèves de 1^{ère} Générale ou 1^{ère} Technologique : 1 seul vœu autorisé dans AFFELNET.

Le SAIO saisit les avis des établissements demandés dans AFFELNET.

En cas d'avis « défavorable » de la part de l'établissement demande, la demande de Passerelle sera saisie « refusée » par le SAIO dans l'application AFFELNET.

En cas d'avis « très favorable », « favorable », « sans opposition » de l'établissement demandé, l'affectation au titre d'une passerelle restera, dans tous les cas, dépendante des places vacantes après affectation des élèves de 2^{nde} Pro.

Dans le cadre des Passerelles, les notifications d'affectation sont obligatoires pour l'inscription à l'examen. Elles doivent être conservées dans les dossiers des élèves par les établissements d'accueil.

Autorisation de la Rectrice

L'élève

Est autorisé(e) à poursuivre sa formation en

Établissement :